

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Europe & France > France > Écologie (France) > Condition animale (France) > **France, Union européenne : Le bien-être animal : un enjeu crucial pour la (...)**

France, Union européenne : Le bien-être animal : un enjeu crucial pour la pisciculture

dimanche 17 janvier 2021, par [Associations et personnalités](#) (Date de rédaction antérieure : 15 décembre 2020).

Alors que cette fin d'année est cruciale pour l'orientation de la pisciculture avec la mise en place d'un programme opérationnel et d'un plan de filière pour les prochaines années, une vingtaine d'associations et une cinquantaine de personnalités plaident pour une meilleure prise en compte du bien-être animal et rappellent les enjeux de la pisciculture dans ce domaine.

Au niveau mondial, les poissons représentent la majorité des animaux vertébrés d'élevage abattus pour la consommation. En outre, [plus de la moitié](#) de la chair de poisson consommée provient des fermes aquacoles marines et d'eau douce. En constante expansion, le secteur mondial affiche une croissance de [7 % par an](#). L'Union européenne, [plus gros importateur de poissons au monde](#), en a abattu elle-même entre [562 millions et 1 260 millions en 2017](#) dans ses élevages.

[L'Autorité européenne de sécurité des aliments](#) reconnaît aujourd'hui les poissons comme des êtres sensibles pouvant éprouver du stress et de la douleur. L'aquaculture s'est développée à une époque où on ignorait tout de cette sensibilité. Elle doit dorénavant être prise en compte pour guider l'évolution des pratiques vers plus de bien-être animal. La société entière appelle à cette évolution : un sondage de 2018 réalisé auprès de 9000 Européens révèle que [79 % des citoyens](#) souhaitent que les poissons d'élevage soient autant protégés que les autres animaux d'élevage.

Or, si le [plan de relance](#) du gouvernement pour surmonter la crise sanitaire évoque le bien-être des animaux terrestres, aucune mesure ne mentionne le bien-être animal en pisciculture. Et ce, malgré un budget de 50 millions d'euros alloués aux filières pêche et aquaculture sur la période 2020-2022.

D'autres orientations stratégiques majeures concernant l'avenir de la filière aquacole aux niveaux européen et français doivent être décidées dans les prochains mois. Elles auront un impact direct sur le bien-être et les souffrances de centaines de millions d'animaux. Ne reproduisons pas l'omission du plan de relance. Nous, signataires de cette tribune, demandons que l'amélioration des conditions d'élevage, de transport et d'abattage des poissons soit véritablement au cœur de ces décisions à venir.

La Commission européenne publiera prochainement ses nouvelles « [Lignes directrices stratégiques pour le développement de l'aquaculture durable](#) ». Les objectifs qu'elle fixera orienteront en grande partie la répartition des dépenses du prochain Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), équivalent de la politique agricole commune (PAC) pour les ressources aquatiques. Ces subventions d'un montant de plus de 6 milliards d'euros seront distribuées [pour la période 2021-2027](#).

A l'échelon national, la France devra présenter son Plan national stratégique pour le développement des aquacultures durables. Il définira la façon dont la France utilisera les subventions du FEAMP

pour atteindre les objectifs fixés par la Commission européenne. Une [consultation publique](#) est d'ailleurs en cours depuis le 7 novembre sur le programme opérationnel français d'utilisation du FEAMP. Nous invitons les citoyens à y participer pour exprimer leurs attentes concernant le bien-être animal.

De plus, le Comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture (CIPA) doit prochainement publier son [plan de filière](#). Ce document exposera la stratégie que compte adopter l'interprofession afin de répondre à la demande sociétale exprimée lors des Etats généraux de l'alimentation.

Ces trois plans stratégiques sont une occasion décisive d'enfin prendre en compte les enjeux de bien-être animal face à une demande sociétale forte. [En mars 2019](#), le Parlement européen a d'ailleurs exprimé sa volonté d'allouer une part des subventions du FEAMP afin de faire progresser le bien-être animal.

Le levier réglementaire doit aussi être actionné. La députée de la majorité Typhanie Degois fait état des carences du droit dans ce domaine dans son dernier [rapport d'information](#) présenté en septembre dernier. La filière aquacole n'est réglementée que sur le plan sanitaire et environnemental. Les très rares [normes entourant la protection animale en aquaculture](#) sont soit non contraignantes, soit inadaptées, car pensées pour les animaux terrestres. Le Conseil de l'Union européenne lui-même invite la Commission à évaluer la nécessité d'une nouvelle législation pour les animaux actuellement non protégés par des normes spécifiques, dont les espèces aquacoles, dans ses conclusions sur le bien-être animal du 16 décembre 2019. L'Assemblée nationale française a exprimé la même volonté à la Commission dans une [résolution européenne](#) adoptée le 1^{er} novembre dernier.

Dans le cadre de la stratégie « De la ferme à la fourchette », la Commission européenne a annoncé la révision prochaine des règlements européens sur le transport et l'abattage des animaux. C'est l'occasion d'y intégrer véritablement les poissons d'élevage avec des normes ambitieuses basées sur les dernières connaissances scientifiques. En droit français comme européen, les poissons sont [exclus de la réglementation](#) protégeant les animaux au moment de l'abattage. Un [rapport de la Commission européenne](#) pointe les conséquences de cette absence de réglementation : les pratiques d'abattage des poissons de plusieurs pays européens dont la France ne sont pas conformes aux normes de l'Organisation mondiale de la santé animale. La filière est aujourd'hui prête à évoluer, ayant elle-même initié un groupe de travail avec des chercheurs pour améliorer ses pratiques d'abattage. Si le transport et l'abattage représentent des étapes critiques, la phase d'élevage doit, elle aussi, être réglementée.

Les pratiques ne peuvent être réformées que grâce aux progrès des connaissances. Or, la recherche appliquée au bien-être des poissons accuse un net retard sur celle ciblant les animaux terrestres. La soutien est absolument crucial et la création d'un centre européen de référence sur le bien-être des poissons, comme il en existe pour les porcs et les volailles, permettrait de fournir un appui scientifique indispensable.

Par ailleurs, beaucoup de poissons d'élevage appartiennent à des espèces carnivores comme les truites et les saumons, en partie nourris avec des huiles et farines de poissons pêchés en mer, appelés "poissons fourrage". Les souffrances animales générées par les pratiques d'aquaculture sont donc aussi celles subies par ces poissons sauvages capturés par la pêche dite "minotière". S'épuisant dans les filets, écrasés les uns sur les autres, s'asphyxiant à l'air libre et abattus sans étourdissement, ils finissent leur vie dans de [longues et intenses souffrances](#). [Entre 460 et 1100 milliards](#) de poissons sont sacrifiés à cette fin chaque année dans le monde.

Par égard pour leurs souffrances, et dans un contexte de crise de la biodiversité et d'[épuisement des](#)

[populations marines](#), le recours à l'élevage d'espèces herbivores doit dorénavant être préféré aux espèces carnivores. Parallèlement, la recherche de solutions techniques visant à réduire la souffrance des poissons dans le cadre de la pêche commerciale doit être amorcée. [L'association des vétérinaires britanniques](#) s'est prononcée en ce sens et des chercheurs s'attèlent déjà à la tâche aux [Pays-Bas](#) et en [Norvège](#).

Actuellement, deux projets d'élevage intensifs de saumon à Boulogne-sur-mer proposent d'augmenter notre production piscicole nationale, toutes espèces confondues, de plus de [45%](#) en recourant à une espèce carnivore. En plus des problèmes de durabilité, cela pose d'importantes questions sur les souffrances des saumons élevés, mais aussi sur celles des poissons dont ils seront nourris.

Les considérations autour de la promotion du bien-être et de la réduction des souffrances des animaux ne doivent plus se limiter uniquement à la question des animaux terrestres.

Liste des signataires :

Associations

ALI France (Aquatic Life Institute)

Association Ailerons

Association en faveur de l'abattage des animaux dans la dignité (AFAAD)

Association française du Poisson Rouge (AFPR)

Association pour le droit à l'objection de conscience en milieu universitaire (ADOCMU)

Association Stéphane Lamart pour la défense des droits des animaux

C'est Assez

Compassion In World Farming France (CIWF)

Code Animal

Droits des Animaux

Education Ethique Animale

Fish Welfare Initiative

Fondation Brigitte Bardot

L214 éthique et animaux

La Fondation Droit Animal Ethique et Sciences (LFDA)

Ceuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs (OABA)

PAZ (Paris Animaux Zoopolis)

Pour l'Égalité Animale (PEA)

Société Nationale pour la Défense des Animaux (SNDA)

Welfarm

Personnalités

Pauline **Allier**, gérante d'une exploitation agricole et diplômée en droit animalier (D.U de l'université de Limoges et Diplôme d'Établissement Protection Animale de la Science au droit de VetAgro Sup)

Hélène **Barbry**, juriste, lauréate du prix de droit animalier Jules Michelet 2019

Aurélien **Barrau**, astrophysicien, membre honoraire de l'Institut universitaire de France

Henri-Michel **Baudet**, docteur en médecine vétérinaire

Michel **Baussier**, docteur vétérinaire

Arnaud **Bazin**, sénateur du Val-d'Oise, Vice-président du Groupe d'Etude "Elevage" en charge de la thématique "Animal et Société"

Allain **Bougrain Dubourg**, président de la Ligue de Protection des Oiseaux
Dalila **Bovet**, professeur en éthologie, Université Paris Nanterre
Florence **Burgat**, directeur de recherche à l'INRAE
Aymeric **Caron**, journaliste, écrivain
Georges **Chapouthier**, directeur de Recherche Emérite au CNRS
David **Chauvet**, docteur en droit privé et sciences criminelles
David **Cormand**, député européen EELV, membre de la commission des budgets
Sophie **Decupper**, juriste, diplômée en droit animalier (D.U de l'Université de Limoges)
Chanel **Desseigne**, avocate au Barreau de Paris
Marie-Bénédicte **Desvallon**, avocate et sollicitor, responsable des commissions droit animaux au sein du Barreau de Paris et de la Société de Législation Comparée
L. **Dickel**, Professeur d'Éthologie CE, Université Caen-Normandie, Université Rennes 1, CNRS.
Alice **Di Concetto**, juriste spécialisée en droit de l'animal
Loïc **Dombreval**, député de la deuxième circonscription des Alpes Maritimes
Pascal **Durand**, député européen, membre de la Commission d'enquête sur la protection des animaux pendant le transport
Lamya **Essemlali**, présidente de Sea Shepherd France
Muriel **Falaise**, maîtresse de conférence droit privé, Université Lyon 3
Laurie **Fredoueil**, juriste, titulaire d'un master en éthique animale, lauréate du prix de droit animalier Jules Michelet 2020
Alain **Grépinet**, docteur vétérinaire, ancien chargé de cours et de td de législation et de droit vétérinaires à l'ENV de Toulouse
Jean-Luc **Guichet**, maître de conférences HDR en philosophie à l'UPJV (Université de Picardie Jules Verne/INSPE Beauvais)
Astrid **Guillaume**, maîtresse de conférences HDR, sémioticienne, Sorbonne université, présidente Fondatrice de la Société Française de Zoosémiotique
Catherine **Helayel**, secrétaire régionale Île-de-France du Parti animaliste et co-fondatrice de l'association Animal Justice et Droit
Sarah **Jeannin**, docteure en Ethologie et psychologue
Chloé **Laubu**, docteure en éthologie, auteure d'une thèse sur le comportement et les émotions des poissons cichlidés zébrés
Philippe **Lazar**, directeur de recherche honoraire à l'INSERM
Brigitte **Leblanc**, docteure vétérinaire, titulaire du Diplôme d'Etablissement Protection Animale de la Science au Droit de VetAgro Sup
Anne-Claire **Lomellini-Derecienne**, docteur vétérinaire, PhD en bien-être animal
Frédéric **Mesguich**, administrateur de la Blogothèque Animaliste, docteur en chimie
Sébastien **Moro**, vulgarisateur scientifique, co-auteur de la bande dessinée *Les paupières des poissons*
Léa **Mourey**, avocate au Barreau de Strasbourg
Simon **Nordmann**, juriste, diplômé en droit animalier (D.U de l'Université de Limoges)
Jean-Claude **Nouët**, biologiste, Professeur des Universités
Younous **Omarjee**, député européen et membre de l'intergroupe sur le bien-être et la conservation des animaux
Claire **O'Petit**, députée LREM de la 5^e circonscription de l'Eure
P^r Patrick **Pageat**, Professeur associé en éthologie appliquée et bien-être animal- Ecole d'Ingénieurs de Purpan, chercheur Sénior à l'IRSEA-Aquaculture Research Centre
Laurence **Parisot**, vice-présidente de la LFDA
Marie **Pelé**, chercheure en éthologie
Corine **Pelluchon**, philosophe, professeur à l'université Gustave Eiffel
Axelle **Playoust-Braure**, journaliste et essayiste
Gautier **Riberolles**, étudiant en éthologie, membre du comité scientifique de la LFDA

Matthieu **Ricard**, moine bouddhiste, photographe et auteur

Annie **Roi**, spécialiste aquariophilie

Caroline **Roose**, députée européenne du groupe Verts-ALE, membre de la Commission de la Pêche

Cédric **Sueur**, maître de conférence en éthologie, Université de Strasbourg

Jessica **Serra**, éthologue

D^r. Lynne **Sneddon**, chercheuse et maître de conférence au Laboratoire d'Endocrinologie des poissons, Université de Göteborg

Olivia **Symniacos**, fondatrice du Cabinet Animalex-Avocats

Marie **Trabalon**, enseignant-chercheur en physiologie du comportement

P.-S.

- Le blog de Les invités de Mediapart . 15 déc. 2020 :

<https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/151220/le-bien-etre-animal-un-enjeu-crucial-pour-la-pisciculture>

- Le Club est l'espace de libre expression des abonnés de Mediapart. Ses contenus n'engagent pas la rédaction.